



CGT Educ'action Versailles
 245 bd Jean Jaurès
 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
 Tel : 01 46 09 98 70 Fax : 01 46 09 90 19
 Commission paritaire n° : 1012S07065
 Dir. de publication : Régis Signarbieux
 IMPROFFSET GRIGNY
 Imprimé sur papier recyclé

Le Courrier

Journal de l'académie de Versailles

Mai - Juin 2012
 Bimestriel n° 148

LE CHANGEMENT, C'EST POUR QUAND ?

A l'heure où nous écrivons ces lignes les résultats des élections législatives ne sont pas encore connus. Nous nous trouvons dans une période un peu étrange où le soulagement d'avoir échappé à un second mandat Sarkozy le dispute aux inquiétudes quant aux mesures qui seront prises une fois les élections passées. Car, en effet, il ne s'agira plus seulement de nous extasier devant un président normal qui respecte les feux rouges et baisse les rémunérations de ses ministres. Voire de nous satisfaire d'un ministre qui réinjecte 1 000 postes, dans le 1^{er} degré uniquement, au prétexte que c'est trop compliqué pour le second. 1 000 postes : un épiphénomène face à l'état de délabrement dans lequel se trouve aujourd'hui notre système éducatif, compte tenu notamment des 80 000 postes supprimés par les gouvernements précédents.

Et quelles réponses seront apportées aux établissements de l'académie qui se sont battus pour défendre le service public d'Éducation, en refusant les centaines de suppressions de postes pour la rentrée prochaine ? Elles tardent à arriver à nos oreilles, les voix des élus aujourd'hui en responsabilité, qui criaient avec nous contre la destruction du système éducatif et son cortège d'inégalités...

Après les paroles, il nous tarde de voir maintenant quels seront les actes : la CGT Educ'action Versailles aujourd'hui comme hier continuera à promouvoir des valeurs émancipatrices et une conception de l'école qui soit celle de la réussite pour tous. C'est collectivement que nous continuerons à être vigilants pour exiger et obtenir une politique radicalement différente de celles qui ont tenté de s'imposer ces dernières années.

Mais le contexte est aussi celui d'une poussée inquié-

tante de l'extrême-droite en France, qui reste en embuscade après avoir largement contaminé le débat politique. Et puisque nous parlons des valeurs, nous reviennent souvent en ce moment les mots de Bertolt Brecht évoquant la montée du nazisme en Allemagne :

« Vous, apprenez à voir, plutôt que de rester

Les yeux ronds. Agissez au lieu de bavarder.

Voilà ce qui aurait pour un peu dominé le monde !

Les peuples en ont eu leur raison, mais il ne faut

Pas nous chanter victoire, il est encore trop tôt :

Le ventre est encore fécond, d'où a surgi la bête immonde. »

La Résistible Ascension d'Arturo Ui, « Épilogue », 1941.

Que ces mots continuent à résonner en nous, et qu'ils soient la vigie de nos engagements et de nos luttes.

Frédéric Moreau,
 co-secrétaire académique

SOMMAIRE

Édito	1
Stagiaires : génération sacrifiée	2
Titularisation des stagiaires : fiche pratique	3
Congrès : Et de 7 !	4
Dossier syndical d'affectation (TZR, stagiaires, MAGE, CDI, CDD, vacataires)	5-6
Les sales profs ! Evaluations 1 ^{er} degré	7
Coordonnées / Non titulaires	8

STAGIAIRES ENSEIGNANTS : LA GÉNÉRATION SACRIFIÉE

Le candidat Hollande l'avait promis, l'éducation sera au cœur du projet socialiste ; la question de la formation des enseignant.e.s sera une priorité. Alors, dans les mois qui viennent, notre organisation syndicale ira peut-être au ministère négocier une refonte de cette formation.

Nous avançons nos revendications : un concours après la licence, deux années de formation salariée (et donc comptant pour la retraite !) avec une entrée progressive dans le métier, le tout validé au niveau Mas-

ter. Nous demanderons également, avec d'autres organisations syndicales, une amélioration immédiate des conditions d'accueil des stagiaires avec des heures de décharge de service pour la prochaine rentrée. C'est une nécessité et l'on trouve aujourd'hui bien peu de défenseur.e.s de cette réforme !

Dans son rapport annuel, la Cour des comptes elle-même dresse un **constat accablant** qui "soulève aujourd'hui des questions de fond sur l'organisation de la formation initiale, sur l'attractivité du métier d'enseignant et sur l'adéquation de ce nouveau dispositif aux grands objectifs assignés au système éducatif". Bref, on espère qu'il n'y aura plus jamais d'étudiant.e.s lauréat.e.s d'un concours (théorique) d'enseignant nommé.e.s à plein temps en classe au 1^{er} septembre.

Mais, dans ces négociations, il ne faudrait pas oublier les collègues qui, depuis 2010, expérimentent *in vivo* la réforme. Ces dernier.e.s ont essuyé les plâtres d'une réforme bâclée et reconnue ingérable. Pour les premier.e.s d'entre eux, ils n'ont même pas eu accès à des formations en Master éducation nouvelle formule... Ils ont validé leur licence, fait une année de préparation au concours, parfois une semaine ou deux de stage entre les écrits et les oraux (mais ce n'était

pas mis en place systématiquement) puis ont été nommés en classe à plein temps le jour de la rentrée. Impossible de donner la liste exhaustive des difficultés rencontrées : 4, 5, 6 niveaux de classes, pas de tuteur.trice, intervention face à des élèves handicapés, poste en ZEP, en RAR... Tout ceci a engendré beaucoup de souff-

rance et de culpabilité. Trop pour certain.e.s, qui ont été mis.e.s dehors ou renouvelé.e.s (redoublement de l'année de stage).



beaucoup de souff-

STAGIAIRES...

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

★ **23%** des tuteurs ne sont pas dans l'établissement de leurs stagiaires ;

★ **13,5%** des stagiaires ont été affecté.e.s dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire ;

★ **394** jeunes profs, soit 4,5 % des stagiaires, sont affecté.e.s sur plusieurs établissements ;

★ A la date de l'enquête (octobre 2011), **139** stagiaires n'avaient pas encore de tuteurs dans 12 académies ;

★ Durant les deux premiers mois de l'année scolaire, **66** signalements de stagiaires en difficulté ont été indiqués dans le 1^{er} degré, soit 0,9% des stagiaire. Le nombre pourrait augmenter à partir du mois de novembre avec la prise de poste réelle devant élèves.

Extraits du rapport de la direction générale des ressources humaines de l'Éducation nationale.

Nous demandons que le cas de ces collègues soit examiné de manière spécifique. Dans plusieurs des cas portés à notre connaissance, il n'y a aucune « faute » reprochée à nos collègues mais seulement des « difficultés » d'entrée dans le métier découlant directement des conditions dégradées qui leur ont été imposées.

Les jurys de titularisation et les recteurs doivent prendre en compte la particularité de cette situation : c'est la demande que nous faisons au Recteur de notre académie.

Marie Buisson, co-secrétaire académique

EVALUATION ET TITULARISATION DES STAGIAIRES DU 2^D DEGRÉ DANS L'ACADÉMIE DE VERSAILLES : INFORMATION PRATIQUE

SYNTHÈSE

(sauf agrégés - voir arrêté et circulaire rectorale)

Un jury académique nommé par le recteur est constitué par corps d'accès. Le **jury se prononce sur le fondement du référentiel de compétences** prévu par l'arrêté du 12 mai 2010 susvisé, **après avoir pris connaissance :**

1° de l'avis d'un membre des corps d'inspection de la discipline désigné à cet effet, **établi après consultation du rapport du tuteur** auprès duquel le fonctionnaire stagiaire a effectué son stage. **L'avis peut également résulter**, notamment à la demande du tuteur ou du chef d'établissement, **d'un rapport d'inspection.**

2° de l'avis du chef de l'établissement dans lequel le fonctionnaire stagiaire a été affecté pour effectuer son stage.

Le fonctionnaire stagiaire peut avoir accès, à sa demande, aux éléments mentionnés au 1° et 2° en s'adressant à la DPE3.

Après délibération, qui se déroulera entre le **21 et le 27 juin 2012**, le jury établit la liste des fonctionnaires stagiaires qu'il estime aptes à être titularisés. En outre, lorsqu'il s'agit d'un stagiaire qui effectue une première année de stage, **l'avis défavorable à la titularisation doit être complété par un avis sur l'intérêt**, au regard de l'aptitude professionnelle, **d'autoriser le stagiaire à effectuer une seconde et dernière année de stage.**

Le jury entend au cours d'un entretien tous les fonctionnaires stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation dans période se situant entre le **18 et 27 juin 2012.**

Les stagiaires qui n'ont pas été jugés aptes à être titularisés à l'issue de la première année de stage et **qui accomplissent une deuxième année de stage** subissent **obligatoirement une inspection.**

Le recteur prononce la titularisation des stagiaires estimés aptes par le jury et arrête par ailleurs la liste de ceux qui sont autorisés à accomplir une seconde année de stage (**publication des résultats le 09 juillet 2012**).

Les stagiaires qui n'ont été ni titularisés ni autorisés à accomplir une seconde année de stage sont, selon le cas, licenciés ou réintégrés dans leur corps, cadre d'emploi ou emploi d'origine.

STAGIAIRES RÉPUTÉS QUALIFIÉS

Les professeurs stagiaires et les conseillers d'éducation principaux stagiaires **réputés qualifiés** en application du décret du 16 février 2000 susvisé sont titularisés par le recteur après **avis rendu par l'inspecteur pédagogique** désigné à cet effet qui s'appuie **sur une évaluation qui résultera d'une inspection.** L'avis du chef de l'établissement dans lequel le fonctionnaire stagiaire a été affecté sera également sollicité.

Durant l'année de stage, les fonctionnaires stagiaires réputés qualifiés bénéficient d'une dispense totale ou partielle de la formation professionnelle assurée par les instituts universitaires de formation. La décision de dispense est prise par le ministre chargé de l'éducation, au vu des pièces justificatives fournies par le stagiaire et établies par l'autorité compétente en matière de formation professionnelle.

TEXTES DE RÉFÉRENCE

★ Arrêté du 12-5-2010 : **Définition des compétences** à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

★ Arrêté du 12-5-2010 : **Modalités d'évaluation et de titularisation** de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré relevant du ministre chargé de l'Éducation.

★ Arrêté du 12-5-2010 : **Modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs agrégés** de l'enseignement du second degré stagiaires.

★ Circulaire rectorale, en date du 5 janvier 2012, relative aux modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation stagiaires du second degré.

CONGRÈS ACADÉMIQUE : ET DE 7 !

Le 7^{ème} congrès de la CGT Educ'action Versailles s'est tenu les 3 et 4 mai derniers. Moment important de notre vie syndicale, le congrès académique doit analyser et tirer le bilan de notre activité passée (5 années d'activité) et fixer notre orientation pour les années à venir. Nos résolutions, motions, nouveaux statuts, amendés par les congressistes, sont en ligne sur le site académique. Nous avons aussi élu une nouvelle direction, le Bureau Académique, qui animera notre union jusqu'au prochain congrès.

Il ne nous reste plus qu'à faire vivre nos collectifs militants, respecter les orientations votées très majoritairement et continuer à renforcer la CGT Educ'action Versailles... !

C'est à La Ville du Bois, dans une atmosphère champêtre, que s'est tenu notre 7^{ème} congrès

académique.

Ce fut l'occasion pour les quatre SDEN représentés (78, 91, 92, 95) de tirer un bilan de l'actualité et du travail syndical effectué depuis

5 ans, d'améliorer nos résolutions et de débattre, comme à l'accoutumée, des questions majeures relatives à notre organisation.

Ce moment est important dans la vie démocratique du syndicat, puisque sur les deux jours une grosse centaine de militants viennent participer, dans le cadre de débats où chacun.e a pu s'exprimer et défendre ses positions. Malgré quelques points de divergence, inhérents à toute organisation démocratique, et au-delà de la perspective souriante de l'issue des élections présidentielles dont nous ne connaissons pas encore la teneur, l'esprit de camaraderie s'est imposé comme la toile de fond du congrès. A une échelle plus réduite, certes, entre SDEN ayant une proximité géographique et des relations plus intenses, ce congrès est

apparu beaucoup plus apaisé que le congrès national de Guidel l'an dernier.

Si les débats ont été extrêmement riches et ont permis aux différentes

sensibilités de s'exprimer, on peut se réjouir de constater qu'une base solide unifie la vision de la société et de l'école que nous défendons tou.te.s. Cette cohérence à l'é-

chelle académique reflète la volonté de renforcer la dimension collective de nos actions, et c'est bien dans cet esprit que nous avons défendu nos amendements, débattu des propositions de nos camarades et envisagé l'éventuelle intégration de nos collègues de l'enseignement privé.

Le rapport d'activité a pu témoigner de l'important travail accompli : lutte pour limiter la casse du système dans les différents établissements, coordination syndicale et parfois intersyndicale des luttes, mise en place de formations communes entre SDEN, acti-

tivité CAPA, communication en direction des collègues... Toutefois, les repères revendicatifs adoptés témoignent que beaucoup reste à faire : faire reculer la précarité, défendre les conditions de travail des personnels, poursuivre le débat sur l'évolution de nos structures...

Ce congrès a également illustré le net renforcement de nos syndicats sur ces 5 dernières années. Cela s'est traduit notamment par le rajeunissement des militant.e.s et par la dynamique très positive dans laquelle nos SDEN s'inscrivent. Les liens intergénérationnels fondés sur la solidarité entre retraité.e.s, stagiaires, non titulaires, militant.e.s chevronné.e.s ou débutant.e.s cimentent les valeurs que nous défendons : cette solidarité est loin d'être anodine dans une société dominée par l'individualisme. C'est pourquoi ce congrès aura permis de s'instruire, de

réfléchir au sens de notre action, d'échanger, bref de passer un bon moment, mais aussi de solidifier la coordination de notre lutte qui, avec

ou en dépit d'un nouveau président, doit s'imposer.

Remy Reynaud et Mickaël Scannapieco





DOSSIER SYNDICAL D'AFFECTATION

des TZR, Stagiaires à la rentrée 2012, MA Garantis de réemploi Contractuels CDI ou CDD, Vacataires

Syndiqué.e CGT

oui non

SITUATION À LA RENTRÉE 2012

TZR Stagiaire CDI CDD MAGE Vacataire

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse mail :

Échelon obtenu au 30/08/11 pour les titulaires :

Échelon obtenu au 01/09/11 pour les MA Garantis :

Ancienneté dans l'Éducation Nationale au 31/08/12 :

Discipline : Code discipline :

(Voir dernier arrêté d'affectation)

Affectation actuelle :

Type d'établissement :

(LPO, Lycée, LP, Collège, Segpa, EREA, etc.)

Nom de l'établissement :

Adresse :

Situation familiale

Autorité parentale unique Oui Non
(veuf.ve, divorcé.e, célibataire avec enfants)

Enfant handicapé Oui Non

Conjoint ou ascendant handicapé Oui Non

Nombre d'enfant(s) à charge

Situation particulière

Avez-vous demandé à être éventuellement affecté.e Oui Non
dans des établissements à contrainte particulière
(ZEP, violent, sensible, difficile) ?
(voir liste de ces établissements dans la circulaire rectorale)

Avez-vous demandé en 1^{er} vœu le maintien dans Oui Non
votre établissement actuel ?

Votre chef d'établissement a-t-il émis un avis favora- Oui Non
ble à votre renouvellement (CDD) ?

Admissibilité à un ou plusieurs concours Oui Non

Pour faciliter le
traitement de vo-
tre dossier, joindre
obligatoirement la
photocopie inté-
grale du document
rectoral complété
et signé.

POUR LES TZR, LES ÉLÉMENTS DU BARÈME PRIS EN COMPTE SONT :

Total

- ★ Échelon (7 points/échelon)
- ★ Ancienneté dans la ZR (10 pts/année + 25pts/tranche de 4 ans)

Vœux préférentiels

N° ordre des vœux	Code vœu (ETB, COM, GEO, DPT, ZRE, etc.)	Type d'établissement	Libellé du vœu en clair
1			
2			
3			
4			
5			

STAGIAIRES À LA RENTRÉE 2012 :**Vœux formulés**

N° ordre des vœux	Code vœu (ETB, COM, GEO, DPT, ZRE, etc.)	Type d'établissement	Libellé du vœu en clair
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

MAGE ET CONTRACTUELS CDI :**Vœux formulés**

N° ordre des vœux	Code vœu (ETB, COM, GEO, DPT, ZRE, etc.)	Type d'établissement	Libellé du vœu en clair
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

Joindre impérativement une photocopie du dossier rectoral intitulé « Fiche de vœux d'affectation »

CONTRACTUELS CDD ET VACATAIRES :

Ordre des vœux départementaux exprimés N°1 : N°2 : N°3 : N°4 :

Joindre impérativement une photocopie du dossier rectoral intitulé « Renouvellement de candidature »

A la rentrée 2012, en dehors des MA garantis de réemploi et de certains contractuels CDI, l'immense majorité des non-titulaires est embauchée ou renouvelée avec un statut de contractuel CDD, voire CDI maintenant, ou de vacataire (nous demandons toujours la suppression pure et simple des contrats de vacataire comme s'y était engagé le MEN). Pour la première fois cette année, le rectorat affecterait ces collègues après consultation des élus à la CCP. Espérons que cela ne se bornera pas à donner une simple information sans véritable discussion au regard d'un barème

lié à l'ancienneté de service et des vœux formulés par nos collègues. Nous réclamons la totale transparence dans les mesures d'affectation. Nous exigeons le réemploi de tous les non-titulaires à la rentrée 2012 ainsi que la mise en place d'un **véritable plan de titularisation** dans la fonction publique d'enseignement, **sans concours, sans condition de diplôme ni de nationalité**, avec une période de formation adaptée. Nous exigeons l'arrêt du recrutement des personnels précaires et l'augmentation, en conséquence, des postes offerts aux concours.

Envoyez votre dossier syndical d'affectation aux :

Élus paritaires de la CGT Educ'action Versailles
245 bd Jean Jaurès-92100 Boulogne Billancourt

LES SALES PROFS !

500 millions

C'est le **coût en euros de la scolarisation des 1 000 élèves des internats d'excellence** en 2011 d'après le rapport de l'Inspection générale rendu public par le nouveau ministre de l'Éducation.



D. R.

LIBRE LE QUEBEC VIBRE !



OFFRE D'EMPLOI

N° d'offre 30425573

Offre actualisée le 31.05.2012

Organisation reconnue pour ses conquêtes sociales recherche homme ou femme pour poste à responsabilités. Expérience requise en direction de sections, syndicats ou autres UL ou UD. Compétences en rédaction de rapports introductifs, d'activité... Capacités à organiser la grève générale vivement souhaitées... Bonnes connaissances des repères revendicatifs et des enjeux sociaux. Bureau situé dans belle construction avec vue sur la porte de Montreuil et le périphérique parisien. Rémunération à débattre. Patron.ne, ministre ou autre capitaliste en tout genre s'abstenir. Faire parvenir urgemment les candidatures avant le prochain congrès pour validation par la CE et le CCN.

Veillez adresser CV et lettre de motivation, en précisant le numéro de l'offre, à :

Confédération Générale du Travail
Bernard T.
263 rue de Paris
93 516 Montreuil Cedex

NE PAS FAIRE PASSER LES ÉVALUATIONS NATIONALES !

La CGT Educ'action a déjà condamné à maintes reprises ces évaluations comme étant des éléments centraux dans le pilotage du système éducatif en lien avec le socle commun, le Livret Personnel de Compétence. [...]

La prime attribuée aux seul.e.s enseignant.e.s qui font passer ces évaluations (dont le but à peine caché était d'imposer ce mode de contrôle) a instauré parfois un climat délétère dans certaines écoles et

une division entre les enseignant.e.s.

La CGT Educ'action pense qu'il faut en finir dès cette année avec ces évaluations. Le seul moyen est de ne pas les faire passer.

Rappelons qu'évaluer fait partie intégrante de notre travail. Chaque enseignant.e met en œuvre ses propres évaluations au rythme qu'il souhaite en fonction des apprentissages. Évaluer, c'est non pas stigmatiser les élèves en difficulté pour les inciter à

faire des stages de remise à niveau ou de l'aide personnalisée, mais leur proposer sur le temps scolaire des aides spécialisées ou en petits groupes. Évaluer n'est pas valider un minimum de compétences, mais mesurer les progrès de chacun.e à un moment donné.

Cela nécessite de réattribuer des postes, dès la rentrée, mais aussi de supprimer la notion de socle commun.

ADRESSES UTILES

CGT EDUC'ACTION

263 rue de Paris - Case 549
93 515 Montreuil cedex

☎ 01 48 18 81 47

☎ 01 49 88 07 43

@ unsen@ferc.cgt.fr

www.unsen.cgt.fr



CGT EDUC'ACTION VERSAILLES

245, Bd Jean Jaurès
92 100 BOULOGNE
☎ 01 46 09 98 70

uasenver@wanadoo.fr

Co-secrétaires académiques :

Marie BUISSON
et Frédéric MOREAU

Responsable Élus CAPA : Jean-Pierre DEVAUX

Permanences téléphoniques

Mercredi 14h-17h,
Jeudi 9h30-16h30,
Vendredi 9h30-17h30

Beaucoup d'informations pratiques et d'actualités
sur notre site Internet

www.premiumorange.com/uasenver

ENVIE DE VOUS SYNDIQUER ? REPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION !

NOM :

Prénom :

PLP, Certifié, Agrégé, Instit., PE, PEGC, CPE, MA,
Assistant d'éducation, Contractuel, Vacataire (entourez)

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

{ :

{ :

E-mail :

Établissement :

Adresse :

Téléphone :

**RETOURNEZ CE BULLETIN D'ADHÉSION À LA
CGT EDUC'ACTION DE VOTRE DÉPARTEMENT D'EXERCICE**

LA LOI DE « RÉSORPTION DE LA PRÉCARITÉ » : LES ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE

La loi est votée, elle doit maintenant se mettre en place ministère par ministère puis rectorat par rectorat. Pour l'instant, l'heure est au recensement des non-titulaires éligibles au CDI et/ou à la titularisation. Nous attendons les résultats de ce premier recensement par le rectorat de Versailles, afin de pouvoir aider les collègues à vérifier leur calcul d'ancienneté (*Attention ! les services effectués dans d'autres académies doivent être pris en*

compte mais c'est à la salarié.e de faire connaître la durée de ces services aux gestionnaires de Versailles).

Ensuite, viendra l'organisation d'un « concours spécifique » prévu par la loi mais dont les modalités précises restent à définir. La CGT est pour un accès à la titularisation sans condition de concours mais ce n'est malheureusement pas ce qui a été adopté dans le texte de loi. Toutefois, nous portons dans les discussions actuelles la nécessité d'inscrire pour chaque concours

un nombre de postes équivalant au moins au nombre de personnels éligibles à ce concours. En effet, si les concours se mettent en place sans cette garantie, il risque de se passer ce qui se passe aux concours internes auxquels des collègues compétent.e.s, enseignant.e.s depuis des années, validé.e.s par les corps d'inspection, échouent par manque de postes. Pour éviter que cette loi ne soit au final qu'une coquille vide, il faut être vigilant.e.s et prêt.e.s à se mobiliser !

Marie Buisson, co-secrétaire académique